Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



Délibération numéro 2024 - 102

Département de la Savoie République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 02 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 25 septembre 2024.

<u>Présents</u>: Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

<u>Absents</u>: Roland AVENIERE, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI.

Procurations: Patrick BOIS à Jacques ARNOUX

Stéphane BOYER à Maurice BODECHER François CAMBERLIN à Denise MELOT Maryvonne ROBIN à François CHEMIN Christian SACCHI à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 05 Nombre de votants : 25

Monsieur Thierry THEOLIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code).

Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance.

Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Thierry THEOLIER pour cette séance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Désigne** Monsieur Thierry THEOLIER en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 02 octobre 2024 ;
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 04 octobre 2024.

